

PROVINCE DE QUÉBEC  
COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES

Procès-verbal d'une séance en ajournement du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Patriotes tenue le mardi, 26 août 2003, à 20 heures, au 1740 rue Roberval, Saint-Bruno-de-Montarville.

**SONT PRÉSENTS :** mesdames et messieurs les commissaires Yves Ballard, Suzanne Chartrand, Luce Deschênes Damian, Pierre Diamond, Gabriel Ducharme, Manon Handfield, Alain Langlois, Marc-André Lehoux, Anne-Marie Loiselle, André Mc Nicoll, Yvan Noël, Paul St-Onge, Line Tessier, Alain Villemure ainsi que Hélène Leblanc et Diane Miron, représentantes du Comité de parents.

**EST ABSENTE :** madame Huguette Bussières.

**ABSENCES NOTIFIÉES :** mesdames Lucie Legault, Louise Legault-Choquette, Hélène Roberge, Renée Roy et monsieur Jean-François Rabouin.

Assistent également à cette séance : mesdames Ginette Jacques, directrice générale, Monique Hébert, directrice générale adjointe, Suzanne Séguin, secrétaire générale et messieurs Pierre Charland, directeur du Service des ressources financières, André Dubreuil, directeur du Service des ressources matérielles, Yvan Gauthier, directeur général adjoint, France Langlais, directrice par intérim du Service des ressources éducatives et Pierre Massicotte, directeur du Service de l'organisation scolaire.

## **1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur Gabriel Ducharme, président, fait la constatation du quorum et procède à l'ouverture de la séance. Mesdames et messieurs les commissaires observent un moment de recueillement à la mémoire de leur collègue disparu, monsieur Jean-Louis Lachapelle.

## **2. REVUE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**C-018-08-03** Il est proposé par monsieur Paul St-Onge d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance.
2. Revue et adoption de l'ordre du jour.
3. Revue et adoption du procès-verbal ... (néant).
4. Affaires relatives à la dernière séance.
5. Parole au public.
6. Affaires reportées et affaires nouvelles :
  - 6.1. Demandes de révision d'une décision touchant un élève
  - 6.2. Modification au calendrier scolaire 2003-2004 / École d'éducation internationale

6.3. Projet de politique de maintien et de fermeture des établissements / adoption  
6.4. Cadre d'établissement / nomination.

7. Information :

7.1. Réfection de l'immeuble Richelieu Valley (ÉÉI) / état de situation  
7.2. Affectation des cadres d'établissement et de service  
7.3. Lettre aux parents / frais scolaires  
7.4. Salon de l'école publique  
7.5. Conférence de la rentrée.

8. Affaires diverses :

8.1. Suivis de la direction générale.

9. Parole au public.

10. Parole aux membres du Conseil.

11. Levée de la séance.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

### **3. REVUE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL...**

Néant.

### **4. AFFAIRES RELATIVES À LA DERNIÈRE SÉANCE**

Deux sujets seront traités au point 8.1.

### **5. PAROLE AU PUBLIC**

Néant.

### **6. AFFAIRES REPORTÉES ET AFFAIRES NOUVELLES :**

#### **6.1 Demandes de révision d'une décision touchant un élève**

##### **Huis clos**

**C-019-08-03** Il est proposé par monsieur Alain Langlois que l'assemblée se poursuive à huis clos.

##### **Retour à l'assemblée publique**

**C-020-08-03** Il est proposé par monsieur Alain Langlois que l'assemblée redevienne publique.

Considérant la demande de révision d'une décision relative à l'inscription de l'élève dont le nom apparaît à l'annexe ACC-010-08-03 à l'école Louis-H.-Lafontaine;

Considérant les observations présentées par les parents et les autres intervenants lors de l'examen de la demande par un comité de révision présidé par monsieur Alain Villemure;

Considérant la recommandation de ce comité;

**C-021-08-03** Il est proposé par monsieur Alain Villemure de maintenir la décision relative à l'inscription de l'élève dont le nom apparaît à l'annexe ACC-010-08-03 à l'école Louis-H.-Lafontaine, sans autre condition, pour les motifs invoqués.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Considérant la demande de révision d'une décision relative à l'inscription de l'élève dont le nom apparaît à l'annexe ACC-010-08-03 à l'école Louis-H.-Lafontaine;

Considérant les observations présentées par les parents et les autres intervenants lors de l'examen de la demande par un comité de révision présidé par monsieur Alain Villemure;

Considérant la recommandation de ce comité;

**C-022-08-03** Il est proposé par monsieur Alain Villemure de maintenir la décision relative à l'inscription de l'élève dont le nom apparaît à l'annexe ACC-010-08-03 à l'école Louis-H.-Lafontaine, sans autre condition, pour les motifs invoqués.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Considérant la demande de révision d'une décision relative à l'inscription de l'élève dont le nom apparaît à l'annexe ACC-010-08-03 à l'école Louis-H.-Lafontaine;

Considérant les observations présentées par les parents et les autres intervenants lors de l'examen de la demande par un comité de révision présidé par monsieur Alain Villemure;

Considérant la recommandation de ce comité;

**C-023-08-03** Il est proposé par monsieur Alain Villemure de maintenir la décision relative à l'inscription de l'élève dont le nom apparaît à l'annexe ACC-010-08-03 à l'école Louis-H.-Lafontaine, sans autre condition, pour les motifs invoqués.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Considérant la demande de révision d'une décision relative à l'inscription de l'élève dont le nom apparaît à l'annexe ACC-010-08-03 à l'école Louis-H.-Lafontaine;

Considérant les observations présentées par les parents et les autres intervenants lors de l'examen de la demande par un comité de révision présidé par monsieur Alain Villemure;

Considérant la recommandation de ce comité;

**C-024-08-03** Il est proposé par monsieur Alain Villemure de maintenir la décision relative à l'inscription de l'élève dont le nom apparaît à l'annexe ACC-010-08-03 à l'école Louis-H.-Lafontaine, sans autre condition, pour les motifs invoqués.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Considérant la demande de révision d'une décision relative à l'inscription de l'élève dont le nom apparaît à l'annexe ACC-010-08-03 à l'école De la Broquerie;

Considérant les observations présentées par les parents et les autres intervenants lors de l'examen de la demande par un comité de révision présidé par monsieur Alain Villemure;

Considérant la recommandation de ce comité;

**C-025-08-03** Il est proposé par monsieur Alain Villemure de maintenir la décision relative à l'inscription de l'élève dont le nom apparaît à l'annexe ACC-010-08-03 à l'école De la Broquerie, sans autre condition, pour les motifs invoqués.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Considérant la demande de révision d'une décision relative à l'inscription de l'élève dont le nom apparaît à l'annexe ACC-010-08-03 à l'école L'Arpège;

Considérant les observations présentées par les parents et les autres intervenants lors de l'examen de la demande par un comité de révision présidé par madame Line Tessier;

Considérant la recommandation de ce comité;

**C-026-08-03** Il est proposé par madame Line Tessier de maintenir la décision relative à l'inscription de l'élève dont le nom apparaît à l'annexe ACC-010-08-03 à l'école L'Arpège, sans autre condition, pour les motifs invoqués.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Considérant la demande de révision d'une décision relative à l'inscription de l'élève dont le nom apparaît à l'annexe ACC-010-08-03 à l'école De Bourgogne;

Considérant les observations présentées par les parents et les autres intervenants lors de l'examen de la demande par un comité de révision présidé par madame Line Tessier;

Considérant la recommandation de ce comité;

**C-027-08-03** Il est proposé par madame Line Tessier de maintenir la décision relative à l'inscription de l'élève dont le nom apparaît à l'annexe ACC-010-08-03 à l'école De Bourgogne, sans autre condition, pour les motifs invoqués.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Considérant la demande de révision d'une décision relative à l'inscription de l'élève dont le nom apparaît à l'annexe ACC-010-08-03 à l'école Aux-Quatre-Vents;

Considérant les observations présentées par les parents et les autres intervenants lors de l'examen de la demande par un comité de révision présidé par madame Line Tessier;

Considérant la recommandation de ce comité;

**C-028-08-03** Il est proposé par madame Line Tessier de maintenir la décision relative à l'inscription de l'élève dont le nom apparaît à l'annexe ACC-010-08-03 à l'école Aux-Quatre-Vents, sans autre condition, pour les motifs invoqués.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Considérant la demande de révision d'une décision relative à l'inscription de l'élève dont le nom apparaît à l'annexe ACC-010-08-03 à l'école Aux-Quatre-Vents;

Considérant les observations présentées par les parents et les autres intervenants lors de l'examen de la demande par un comité de révision présidé par madame Line Tessier;

Considérant la recommandation de ce comité;

**C-029-08-03** Il est proposé par madame Line Tessier de maintenir la décision relative à l'inscription de l'élève dont le nom apparaît à l'annexe ACC-010-08-03 à l'école Aux-Quatre-Vents, sans autre condition, pour les motifs invoqués.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Considérant la demande de révision d'une décision relative à l'inscription de l'élève dont le nom apparaît à l'annexe ACC-010-08-03 à l'école Aux-Quatre-Vents;

Considérant les observations présentées par les parents et les autres intervenants lors de l'examen de la demande par un comité de révision présidé par madame Line Tessier;

Considérant la recommandation de ce comité;

**C-030-08-03** Il est proposé par madame Line Tessier de maintenir la décision relative à l'inscription de l'élève dont le nom apparaît à l'annexe ACC-010-08-03 à l'école Aux-Quatre-Vents, sans autre condition, pour les motifs invoqués.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Considérant la décision du directeur de l'école De Salaberry relativement au classement de l'élève dont le nom apparaît à l'annexe ACC-010-08-03;

Considérant les avis des parents et des intervenants de l'école entendus par le Comité de révision;

Considérant les observations régulières du personnel professionnel et technique;

Considérant que des mesures spéciales additionnelles ont été mises en place afin de soutenir l'intégration de l'élève en classe ordinaire;

Considérant que ces mesures additionnelles n'ont pas donné les effets escomptés;

Considérant qu'une classe à effectifs réduits pourra mieux répondre aux besoins de l'élève en terme d'encadrement;

**C-031-08-03** Il est proposé par madame Manon Handfield de maintenir la décision du directeur de l'école De Salaberry relativement au classement de l'élève dont le nom apparaît à l'annexe ACC-010-08-03 en classe TC pour la prochaine année scolaire.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Considérant la décision du directeur de l'école Jacques-De Chambly relativement au classement de l'élève dont le nom apparaît à l'annexe ACC-010-08-03;

Considérant les avis des parents et des intervenants de l'école entendus par le Comité de révision;

Considérant le soutien apporté à cette élève ces deux dernières années;

Considérant que des mesures spéciales additionnelles ont été mises en place afin de soutenir l'intégration de l'élève en classe ordinaire;

Considérant que ces mesures additionnelles n'ont pas donné les effets escomptés;

Considérant qu'une classe à effectifs réduits pourra mieux répondre aux besoins de l'élève en terme d'encadrement;

**C-032-08-03** Il est proposé par madame Manon Handfield de maintenir la décision du directeur de l'école Jacques-De Chambly relativement au classement de l'élève dont le nom apparaît à l'annexe ACC-010-08-03 en classe TC pour la prochaine année scolaire.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

## **6.2 Modification au calendrier scolaire 2003-2004 / École d'éducation internationale**

Ce point est retiré.

## **6.3 Projet de politique de maintien et de fermeture des établissements / adoption**

La secrétaire générale, madame Suzanne Séguin, présente le dossier susmentionné.

**C-033-08-03** Il est proposé par monsieur Alain Langlois d'adopter la Politique de maintien et de fermeture des établissements avec les corrections apportées, telle que déposée à l'annexe ACC-011-08-03.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

## **6.4 Cadre d'établissement / nomination**

La directrice générale adjointe, madame Monique Hébert, commente le processus de sélection d'un candidat externe au poste de directeur d'établissement.

Considérant que toutes les étapes du processus de sélection pour l'engagement d'un directeur adjoint d'établissement ont été dûment suivies;

Considérant que le Comité de sélection a unanimement fixé son choix;

**C-034-08-03** Il est proposé par monsieur Yvan Noël de procéder à l'engagement de *monsieur Luc Lapointe* au poste de directeur adjoint d'établissement et ce, à compter du 3 septembre 2003.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

## **7. INFORMATION :**

### **7.1 Réfection de l'immeuble Richelieu Valley (ÉÉI) / état de situation**

Le directeur du Service des ressources matérielles, monsieur André Dubreuil, présente et commente le rapport d'étape sur l'état de l'avancement des travaux de réfection de l'immeuble Richelieu Valley (ÉÉI).

Des félicitations sont adressées à l'endroit des employés, plus spécifiquement ceux des ressources matérielles et de l'École d'éducation internationale qui, grâce à des efforts concertés, ont permis de respecter l'échéancier des travaux.

### **7.2 Affectation des cadres d'établissement et de service**

La directrice générale, madame Ginette Jacques, dépose un tableau des affectations des cadres d'établissement et de service mis à jour au 21 août 2003.

### **7.3 Lettre aux parents / frais scolaires**

La directrice générale informe mesdames et messieurs les commissaires du contenu de la lettre adressée aux parents des élèves de notre commission scolaire relative aux frais scolaires.

### **7.4 Salon de l'école publique**

La directrice générale adjointe, madame Monique Hébert, présente le prochain Salon de l'école publique à partir du communiqué de presse préparé à cet effet.

### **7.5 Conférence de la rentrée**

La directrice générale invite les membres du Conseil à participer à la Fête de la rentrée qui se tiendra le mercredi, 27 août 2003, à l'école secondaire De Mortagne sur le thème «Avec les jeunes, rêver d'une école meilleure et la réaliser».

## **8. AFFAIRES DIVERSES :**

### **8.1 Suivis de la direction générale**

La directrice générale apporte un suivi aux représentations faites par des parents concernant la fermeture d'une classe de 2<sup>e</sup> année à l'école Les Jeunes Découvreurs et la fermeture d'une classe DGD (difficulté grave de développement) à l'école Saint-Mathieu.

## **9. PAROLE AU PUBLIC**

Néant.

## **10. PAROLE AUX MEMBRES DU CONSEIL**

Néant.

## 11. LEVÉE DE LA SÉANCE

**C-035-08-03** À 23 h 20, il est proposé par monsieur André Mc Nicoll de lever la présente séance.  
La proposition est adoptée à l'unanimité.

---

président

---

secrétaire générale

SS/ag